

COVID-19 Weekly Information Update - July 3 / Mise à jour de la semaine - le 3 juillet

Bonjour,

Nous souhaitons vous faire part de quelques mises à jour concernant la COVID-19 et vous demandons de communiquer ces renseignements dans vos réseaux. Veuillez continuer à consulter régulièrement le [site Web d'AAC](#) pour les mises à jour.

1) Avis de l'ACIA - Extension de la flexibilité de l'étiquetage pour les produits de services alimentaires

Le 6 avril 2020, l'ACIA a accordé une certaine flexibilité concernant certaines exigences d'étiquetage pour les produits de restauration qui n'ont pas d'impact sur la sécurité alimentaire pendant la pandémie COVID-19 pour une période de 90 jours. Cette flexibilité aurait dû prendre fin le 6 juillet 2020, mais **une prolongation de 60 jours a été approuvée sur la base des commentaires reçus de l'industrie**. La flexibilité prévue permet aux produits de services alimentaires d'être vendus au détail si certaines exigences, notamment en matière de sécurité alimentaire, sont respectées. L'ACIA enverra un avis à l'industrie sur ce sujet et les détails de l'extension se trouveront ici : [page web de l'ACIA consacrée aux informations pour l'industrie](#).

2) Centres de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada - Prochaine phase de relance des activités de recherche

Les centres de recherche agricole et agroalimentaire entrent dans la prochaine phase de la reprise de leurs activités de recherche. En dépit des défis à relever pour s'assurer que leurs recherches et leurs opérations peuvent être menées en toute sécurité, AAC continue de faire tous les efforts possibles pour faire avancer tous les objectifs scientifiques.

La plupart des projets sur le terrain ont repris et les activités ont été classées par ordre de priorité afin d'optimiser les résultats dans le contexte opérationnel actuel. AAC procède à une analyse systématiquement les projets de recherche pour déterminer lesquels peuvent reprendre. La reprise des projets de recherche sera basée sur les conditions locales et sur le fait que la santé et la sécurité de leurs employés continuent à être la priorité dans toutes les prises de décision. AAC disposera bientôt d'un cadre permettant d'évaluer et classer par ordre de priorité les projets restants.

La prochaine phase d'intégration est plus complexe car elle comporte des projets qui dépendent du personnel travaillant dans des espaces confinés tels que les laboratoires, les serres et les granges ou qui requièrent des recherches très complexes. La réouverture de ces installations se fera progressivement.

3) Restrictions à la frontière entre le Canada et les États-Unis (É.-U.)

Suite aux questions soulevées lors des conférences téléphoniques de l'industrie concernant les voyages entre le Canada et les É-U : les restrictions actuelles à tous les postes frontaliers internationaux du Canada restent en place au moins jusqu'au 21 juillet. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) continue de suivre de près la situation du COVID-19 aux É-U. Le gouvernement du Canada adoptera une approche prudente pour réduire les mesures liées aux voyages internationaux, y compris les voyages à travers la frontière canado-américaine. La décision

d'assouplir les mesures actuelles à la frontière canado-américaine sera prise en consultation avec les provinces, les territoires et le gouvernement des É-U, et sera fondée sur des données scientifiques et une évaluation de la situation actuelle de la santé publique dans les deux pays. La santé publique reste la priorité absolue dans tout plan de réouverture des frontières.

Veuillez envoyer à cette [adresse](#) toute information spécifique indiquant si des parties prenantes ont exprimé leur point de vue sur les mesures frontalières actuellement en place et sur leur impact sur le secteur agricole.

4) Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)

Suite aux questions soulevées lors des appels de cette semaine concernant la programmation générale du gouvernement du Canada : le fonds FARR de 962 millions de dollars est destiné à cibler les entreprises qui n'ont pu accéder à un financement d'urgence par le biais d'autres programmes du gouvernement du Canada et contribuera à :

- atténuer la pression financière subie par les entreprises et les organisations pour leur permettre de poursuivre leurs activités, y compris la rémunération de leurs employés ;
- soutenir les projets des entreprises, des organisations et des communautés afin de préparer dès maintenant une reprise réussie.

Le FARR est mis en œuvre par les six agences de développement régional (Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), Développement économique Canada pour les régions du Québec (DECQ), Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev), Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor), Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO), Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor)). Des informations supplémentaires et des liens vers les pages de candidature sont disponibles [ici](#).

Merci,

Division de la consultation du secteur
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Gouvernement du Canada